



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 20 février 2015

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de Soudeilles, salle de réunion, le 27 février 2015, à 20h30** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

01 - Comptes administratifs 2014

02 - Emprunt pour construction bâtiment communal

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maire, M. Jean-François LAFON



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 27 février 2015

L'an **deux mil quinze, le vingt sept février**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Pascal DRUON, Mlle Amélie BATTEJAT, Mme Joëlle CHABRERIE, Mme Mireille HOWSON, Mme Yvonne MAGNE, M. Benoit MAZE, M. Thomas MIGNAUT, M. Maxime RIGAUDIE.

Étaient absents excusés : M. Gilles ROUCHES.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Gilles ROUCHES en faveur de M. Jean-François LAFON.

Secrétaire : M. Maxime RIGAUDIE.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2015-008 : Comptes administratifs 2014

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de la Commune et du Service de l'Eau pour l'année 2014.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2015-009 : Emprunt pour construction bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réunion a pour objet le financement suivant :

Construction d'un garage communal et de locaux pour le personnel

dont le montant de dépense H.T. est de : **180 603€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- 1/ Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 160 000 € au taux fixe de 1,75% et d'une durée de 15 ans assortie de frais de dossier d'un montant de 160 €.
- 2/ Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- 3/ Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- 4/ Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à M. le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- 5/ Demande à M. le Représentant de l'Etat de bien vouloir viser la délibération qui sera publiée conformément à la loi.

.
10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

MA_DEL_2015_008 : Comptes administratifs 2014

MA_DEL_2015_009 : Emprunt pour construction bâtiment communal

